

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoints au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESSA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

*Délibération n° D2024\_047- FINANCES*

### Charges locatives - Résidence d'Automne

Il est proposé au Conseil municipal une révision des charges locatives des logements communaux en fonction des charges afférentes aux bâtiments et aux espaces communs.

Calcul des charges locatives :

	Factures 2023	Total M <sup>2</sup>	Par m <sup>2</sup>	Nbre de mois	Par mois par m <sup>2</sup>
Granulés bois 2023	4555.00 €	316	14,41 €	12	1.20 €
	Factures 2023	Total M <sup>2</sup>	Par m <sup>2</sup>	Nbre de mois	Par mois par m <sup>2</sup>
Charges des communs	3792.59 €	316	12.00 €	12	1.00 €

Les charges par logement proposées pour application au 1<sup>er</sup> août 2024 sont les suivantes :

Numéro de logement	Surface en m <sup>2</sup>	Chauffage/ mois/m <sup>2</sup>	Chauffage logement / mois	Charges des communs/ mois/m <sup>2</sup>	Charges des communs / mois	Charges totales / mois	p.m. charges / mois 2023
APP 01	30,25	1.20 €	36.30 €	1.00 €	30.25 €	66.55 €	65,34 €
APP 02	32,55	1.20 €	39.06 €	1.00 €	32.55 €	71.61 €	70,31 €
APP 03	43,90	1.20 €	52.68 €	1.00 €	43.90 €	96.58 €	94,82 €
APP 04	30,25	1.20 €	36.30 €	1.00 €	30.25 €	66.55 €	65,34 €
APP 05	35,56	1.20 €	42.67 €	1.00 €	35.56 €	78.23 €	76,81 €
APP 06	46,87	1.20 €	56.24 €	1.00 €	46.87 €	103.11 €	101,24 €
APP 07	25,41	1.20 €	30.49 €	1.00 €	25.41 €	55.90 €	54,89 €
APP 08	30,25	1.20 €	36.30 €	1.00 €	30.25 €	66.55 €	65,34 €
APP 09	41,15	1.20 €	49.38 €	1.00 €	41.15 €	90.53 €	88,88 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE le montant des charges locatives mensuelles ci-dessus pour les logements de la Résidence d'Automne à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.**

<b>VOTE</b>	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance  
Maryse BOCHATON



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24  
Publication en ligne le 29/05/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS

